



Proposition d'amendement

Version 4

AAT / 3 mars 2026

DTT 30 2025.BVD.960 Arrêté sur l'offre de transports publics pour la période d'horaire 2027 à 2030

Auteur-e	N° Proposition	Texte	+ / ++	- / --
CIAT (Josi)	1.	<u>Complément au chiffre 9 :</u> Le Conseil-exécutif est prié de soumettre au Grand Conseil un rapport sur les conséquences du programme d'allègement budgétaire 2027 de la Confédération sur l'offre de transports publics dans le canton de Berne dès que ces conséquences seront connues de manière définitive.	+	
Minorité de la CIAT (Josi)	2.	<u>Nouveau chiffre 3.4, charge concernant la ligne 30.006, Bern Bahnhof – Fischermätteli :</u> Le recours à des fonds cantonaux est exclu pour le financement des surcoûts de la ligne de tram entre la gare de Berne et Fischermätteli. Aucune contribution aux coûts des investissements issue des fonds cantonaux ne sera accordée.		-
CIAT (Josi)	3.	Ligne 30.006 Worb Dorf – Gümligen – Bern Bahnhof : Passer à une cadence au quart d'heure après 21 heures (+ 5 et 6 paires de courses respectivement) <u>Adaptation du chiffre 8 :</u> augmentation des indemnités annuelles de CHF 60 000 (y c. tiers communal)	obsolète	
CIAT (Josi)	4.	Ligne 30.028 Weissenbühl Bhf – Ostermundigen Bhf – Wankdorf Bhf : Tronçon Brunnadernstrasse – Wankdorf : Passer à une cadence au quart d'heure le samedi de 8 h 00 à 19 h 00 (+ 22 paires de courses). <u>Adaptation du chiffre 8 :</u> augmentation des indemnités annuelles de CHF 200 000 (y c. tiers communal)	obsolète	

Auteur-e-s	N° proposition	Texte	+ / ++	- / --
CIAT (Josi)	5.	Ligne 30.792 Worb Dorf – Biglen : samedi et dimanche, ajouter deux paires de courses. Dans le même contexte : Ligne 30.792 Worb Dorf – Biglen : samedi et dimanche, systématiser les horaires.	obsolète	
CIAT (Josi)	6.	<u>Adaptation du chiffre 8</u> : augmentation des indemnités annuelles de CHF 20 000 (y c. tiers communal) Ligne 30.100 Bern – Wohlen – Detligen – Aarberg : cadence à la demi-heure en continu entre Berne et Aarberg pendant la journée, du lundi au vendredi (+ 3,5 paires de courses)	obsolète	
CIAT (Josi)	7.	<u>Adaptation du chiffre 8</u> : augmentation des indemnités annuelles de CHF 120 000 (y c. tiers communal) Ligne 40.051 Wangen a.A. – Herzogenbuchsee – Langenthal – Melchnau : augmentation de la cadence sur le tronçon Herzogenbuchsee – Langenthal : cadence au quart d'heure du début de l'exploitation jusqu'à 19 h 30 (18 paires de courses ; introduction par étapes : midi, matin, soir).	obsolète	
CIAT (Josi)	8	<u>Adaptation du chiffre 8</u> : augmentation des indemnités annuelles de CHF 710 000 (y c. tiers communal) Ligne 40.051 Wangen a.A. – Herzogenbuchsee – Langenthal – Melchnau : révision et extension de l'offre le dimanche : ligne 51 : cadence horaire en continu de 6 h 00 à 22 h 00.	obsolète	
CIAT (Josi)	9.	<u>Adaptation du chiffre 8</u> : augmentation des indemnités annuelles de CHF 90 000 (y c. tiers communal) Ligne 40.052 Herzogenbuchsee – Thörigen – Langenthal – Thunstetten : extension de l'offre le dimanche : ligne 52 : cadence horaire en continu de 7 h 00 à 22 h 00.	obsolète	
CIAT (Josi)	10.	<u>Adaptation du chiffre 8</u> : augmentation des indemnités annuelles de CHF 50 000 (y c. tiers communal) Ligne 413 S11 Solothurn – Niederbipp – Oensingen – Langenthal : révision et extension de l'offre le dimanche : cadence à la demi-heure en continu du début de l'exploitation jusqu'à 19 h 30.	obsolète	
		<u>Adaptation du chiffre 8</u> : augmentation des indemnités annuelles de CHF 50 000 (y c. tiers communal)		

Auteur-e-s	N° proposition	Texte	+ / ++	- / --								
CIAT (Josi)	11.	Ligne 414 S12 Langenthal – St. Urban Ziegelei : extension de la cadence à la demi-heure entre Langenthal et St. Urban avec deux paires de courses supplémentaires entre 22 h 00 et minuit. <u>Adaptation du chiffre 8</u> : augmentation des indemnités annuelles de CHF 130 000 (y c. tiers communal)	obsolète									
CIAT (Josi)	12.	Ligne 440 S6 Luzern – Wolhusen – (Langnau i.E.) – Langenthal : cadence à la demi-heure en continu le dimanche jusqu'à 16 h 00 entre Langenthal et Huttwil, avec 8 paires de courses supplémentaires. <u>Adaptation du chiffre 8</u> : augmentation des indemnités annuelles de CHF 420 000 (y c. tiers communal)	obsolète									
CIAT (Josi)	13.	Ligne 22.070 Biel/Bienne – Orvin – Les Prés-d'Orvin : cadence à la demi-heure en continu aux heures de pointe du matin et du soir (quatre paires de courses supplémentaires du lundi au vendredi). <u>Adaptation du chiffre 8</u> : augmentation des indemnités annuelles de CHF 110 000 (y c. tiers communal) et Nouveau chiffre 3.2.3 modifications de l'offre : <table><tr><th>N° de la ligne</th><th>Désignation de la ligne</th><th>Catégorie</th><th>Niveau d'offre (AS ; Angebotsstufe)</th></tr><tr><td>22.070</td><td>Biel/Bienne – Orvin – Les Prés-d'Orvin</td><td>Passer de l'AS 1 à l'AS 2</td><td>2</td></tr></table> et <u>Modification de l'annexe « Lignes du trafic régional »</u> Classement de la ligne 22.070 dans le niveau d'offre 2 plutôt que 1	N° de la ligne	Désignation de la ligne	Catégorie	Niveau d'offre (AS ; Angebotsstufe)	22.070	Biel/Bienne – Orvin – Les Prés-d'Orvin	Passer de l'AS 1 à l'AS 2	2	obsolète	
N° de la ligne	Désignation de la ligne	Catégorie	Niveau d'offre (AS ; Angebotsstufe)									
22.070	Biel/Bienne – Orvin – Les Prés-d'Orvin	Passer de l'AS 1 à l'AS 2	2									
CIAT (Josi)	14.	Ligne 22.070 Biel/Bienne – Orvin – Les Prés-d'Orvin : prolongement d'une paire de courses entre Orvin et Les Prés-d'Orvin du lundi au vendredi (arrivée à Orvin avant 7 h 30), pour les élèves. Adaptation du chiffre 8 : augmentation des indemnités annuelles de CHF 20 000 (y c. tiers communal)	obsolète									

Auteur-e-s	N° proposition	Texte	+ / ++	- / --							
CIAT (Josi)	15.	Ligne 22.074 Biel/Bienne – Brügg BE – Studen BE – Lyss : augmentation de la cadence sur le tronçon Studen – Worben – Lyss aux heures de pointe du matin et du soir (cadence au quart d’heure) avec une navette complémentaire assurant la correspondance avec le S31 à Lyss. Prolongement et développement de l’offre en direction de Studen, Grien, puis jusqu’à Busswil en passant par Bütigen. Du lundi au samedi, environ 14 paires de courses supplémentaires sur le tronçon Biel/Bienne – Studen, Grien – Busswil ; l’arrêt Studen, Grien bénéficierait ainsi d’une desserte toutes les demi-heures pendant la journée. Dans le même contexte : Ligne 22.075 Biel/Bienne – Brügg BE – Schwadernau – Orpund : adaptation de l’horaire en raison du développement de l’offre sur la ligne 74 <u>Adaptation du chiffre 8</u> : augmentation des indemnités annuelles de CHF 390 000 (y c. tiers communal) et <u>Nouveau chiffre 3.2.3 modifications de l’offre</u> : <table><tr><th>N° de la ligne</th><th>Désignation de la ligne</th><th>Catégorie</th><th>Niveau d’offre (AS ; Angebotsstufe)</th></tr><tr><td>22.074</td><td>Biel/Bienne – Brügg BE – Studen BE – Lyss :</td><td>Passer de l’AS 1 à l’AS 2 sur le tronçon Studen, Wydenplatz – Studen, Grien / Passer de l’AS 2 à l’AS 3 sur le tronçon Studen, Wydenplatz – Lyss, Bahnhof</td><td>2/3</td></tr></table> et <u>Modification de l’annexe « Lignes du trafic régional »</u> : Classement de la ligne 22.074 dans le niveau d’offre 2 plutôt que 1 sur le tronçon Studen, Wydenplatz – Studen, Grien et dans le niveau d’offre 3 plutôt que 2 sur le tronçon Studen, Wydenplatz – Lyss, Bahnhof. Dans le même contexte : <u>Complément au chiffre 9</u> : Le Conseil-exécutif est chargé d’introduire la nouvelle offre sur le tronçon Studen, Grien – Busswil dans le cadre d’une exploitation pilote.	N° de la ligne	Désignation de la ligne	Catégorie	Niveau d’offre (AS ; Angebotsstufe)	22.074	Biel/Bienne – Brügg BE – Studen BE – Lyss :	Passer de l’AS 1 à l’AS 2 sur le tronçon Studen, Wydenplatz – Studen, Grien / Passer de l’AS 2 à l’AS 3 sur le tronçon Studen, Wydenplatz – Lyss, Bahnhof	2/3	obsolète
N° de la ligne	Désignation de la ligne	Catégorie	Niveau d’offre (AS ; Angebotsstufe)								
22.074	Biel/Bienne – Brügg BE – Studen BE – Lyss :	Passer de l’AS 1 à l’AS 2 sur le tronçon Studen, Wydenplatz – Studen, Grien / Passer de l’AS 2 à l’AS 3 sur le tronçon Studen, Wydenplatz – Lyss, Bahnhof	2/3								

Auteur-e-s	N° proposition	Texte	+ / ++ - / --								
CIAT (Josi)	16.	Ligne 22.086 Biel/Bienne Bahnhof – Bellmund – Aarberg : cadence à la demi-heure en continu du lundi au vendredi (+10 à 15 paires de courses du lundi au vendredi). <u>Adaptation du chiffre 8</u> : augmentation des indemnités annuelles de CHF 260 000 (y c. tiers communal)	obsolète								
CIAT (Josi)	17.	Ligne 22.087 Biel/Bienne, Bahnhof – Bellmund – Merzligen – Jens – Biel/Bienne, Bahnhof : introduction d'une cadence à la demi-heure du lundi au vendredi jusqu'à 20 h 00 environ (16 à 21 paires de courses supplémentaires du lundi au vendredi). Le recours à des bus standard doit être préféré au recours à des bus articulés. Dans le même contexte : Suppression de la ligne 30.369 Bellmund – Jens – Lyss et prolongement de la ligne 22.087 de Jens à Lyss, Bahnhof. <u>Adaptation du chiffre 8</u> : augmentation des indemnités annuelles de CHF 270 000 (y c. tiers communal) et Nouveau chiffre 3.2.3 modifications de l'offre : <table border="1"> <tr> <th>N° de la ligne</th><th>Désignation de la ligne</th><th>Catégorie</th><th>Niveau d'offre (AS ; Angebotsstufe)</th></tr> <tr> <td>22.087</td><td>Biel, Bahnhof – Bellmund – Jens – Lyss</td><td>Passer de l'AS 1 à l'AS 2 et prolonger la ligne jusqu'à Lyss</td><td>2</td></tr> </table> et <u>Complément au chiffre 3.2.1</u> : 30.369 Bellmund – Jens – Lyss et <u>Modification de l'annexe « Lignes du trafic régional »</u> : Classement de la ligne 22.087 dans le niveau d'offre 2 plutôt que 1 et prolongement de la ligne jusqu'à Lyss, suppression de la ligne 30.369.	N° de la ligne	Désignation de la ligne	Catégorie	Niveau d'offre (AS ; Angebotsstufe)	22.087	Biel, Bahnhof – Bellmund – Jens – Lyss	Passer de l'AS 1 à l'AS 2 et prolonger la ligne jusqu'à Lyss	2	obsolète
N° de la ligne	Désignation de la ligne	Catégorie	Niveau d'offre (AS ; Angebotsstufe)								
22.087	Biel, Bahnhof – Bellmund – Jens – Lyss	Passer de l'AS 1 à l'AS 2 et prolonger la ligne jusqu'à Lyss	2								
CIAT (Josi)	18.	Ligne 237 R32 Le Noirmont – Tavannes : prolongation d'une heure de la cadence à la demi-heure sur le tronçon Tavannes – Tramelan le matin (départ de Tavannes à 8 h 11). <u>Adaptation du chiffre 8</u> : augmentation des indemnités annuelles de CHF 40 000 (y c. tiers communal)	obsolète								

Auteur-e-s	N° proposition	Texte	+ / ++	- / --
CIAT (Josi)	19.	Ligne 290 S37 Biel/Bienne – Täuffelen – Ins : cadence à la demi-heure en continu sur le tronçon Täuffelen – Ins le soir, du lundi au dimanche (prolongement jusqu'à Ins de 4,5 paires de courses Bienne – Täuffelen [à partir de 20 h 00]) Dans le même contexte : Ligne 290 S37 Biel/Bienne – Täuffelen – Ins : cadence à la demi-heure en continu sur le tronçon Täuffelen – Ins le samedi pendant la journée (prolongement jusqu'à Ins de 4 paires de courses Bienne – Täuffelen [le matin], prolongement jusqu'à Ins de 3 paires de courses Bienne – Täuffelen [l'après-midi]). Dans le même contexte : Ligne 290 S37 Biel/Bienne – Täuffelen – Ins : cadence à la demi-heure en continu sur le tronçon Täuffelen – Ins pendant la journée, le dimanche et les jours fériés (prolongement jusqu'à Ins de 5 à 10 paires de courses Bienne – Täuffelen). <u>Adaptation du chiffre 8</u> : augmentation des indemnités annuelles de CHF 650 000 (y c. tiers communal)	obsolète	
CIAT (Josi)	20	Ligne 290 S37 Biel/Bienne – Täuffelen – Ins : une paire de courses supplémentaire à l'aube sur le tronçon Täuffelen – Biel/Bienne (arrivée du premier train à Biel/Bienne à 5 h 09 du lundi au vendredi). <u>Adaptation du chiffre 8</u> : augmentation des indemnités annuelles de CHF 250 000 (y c. tiers communal)	obsolète	
CIAT (Josi)	21.	Ligne 291 S36 Lyss – Büren an der Aare : cadence à la demi-heure à midi (+2 paires de courses, du lundi au vendredi). <u>Adaptation du chiffre 8</u> : augmentation des indemnités annuelles de CHF 100 000 (y c. tiers communal)	obsolète	
CIAT (Josi)	22	Ligne 30.465 Burgdorf – Lyssach Kernenriedstrasse – Lyssach Bhf : prolongation du service en soirée le samedi, départ à 18 h 00 (trois paires de courses supplémentaires) vers Fraubrunnen, Bahnhof. <u>Adaptation du chiffre 8</u> : augmentation des indemnités annuelles de CHF 20 000 (y c. tiers communal)	obsolète	

Auteur-e-s	N° proposition	Texte	+ / ++	- / --								
CIAT (Josi)	23.	Ligne 30.471 Hasle-Rüegsau – Affoltern-Weier : développement de l’offre en soirée jusqu’à minuit (quatre paires de courses supplémentaires). <u>Adaptation du chiffre 8</u> : augmentation des indemnités annuelles de CHF 150 000 (y c. tiers communal) et <u>Nouveau chiffre 3.2.3 modifications de l’offre</u> : <table><tr><th>N° de la ligne</th><th>Désignation de la ligne</th><th>Catégorie</th><th>Niveau d’offre (AS ; Angebots-stufe)</th></tr><tr><td>30.471</td><td>Hasle-Rüegsau – Affoltern-Weier</td><td>Passer de l’AS 1 à l’AS 2</td><td>2</td></tr></table> et <u>Modification de l’annexe « Lignes du trafic régional »</u> : Classement de la ligne 30.471 dans le niveau d’offre 2 plutôt que 1	N° de la ligne	Désignation de la ligne	Catégorie	Niveau d’offre (AS ; Angebots-stufe)	30.471	Hasle-Rüegsau – Affoltern-Weier	Passer de l’AS 1 à l’AS 2	2	obsolète	
N° de la ligne	Désignation de la ligne	Catégorie	Niveau d’offre (AS ; Angebots-stufe)									
30.471	Hasle-Rüegsau – Affoltern-Weier	Passer de l’AS 1 à l’AS 2	2									
CIAT (Josi)	24.	Ligne 30.105 Bern – Meikirch – Seedorf – Lyss : passer à une cadence à la demi-heure pendant les heures de pointes sur le tronçon Bern – Aarberg (+ 6 paires de courses du lundi au vendredi). <u>Adaptation du chiffre 8</u> : augmentation des indemnités annuelles de CHF 650 000 (y c. tiers communal) et <u>Nouveau chiffre 3.2.3 modifications de l’offre</u> : <table><tr><th>N° de la ligne</th><th>Désignation de la ligne</th><th>Catégorie</th><th>Niveau d’offre (AS ; Angebots-stufe)</th></tr><tr><td>30.105</td><td>Bern – Meikirch – Seedorf – Lyss</td><td>Passer de l’AS 1 à l’AS 2 sur le tronçon Seedorf – Aarberg</td><td>2</td></tr></table> et <u>Modification de l’annexe « Lignes du trafic régional »</u> : Classement de la ligne 30.105 dans le niveau d’offre 2 plutôt que 2 sur le tronçon Seedorf – Aarberg.	N° de la ligne	Désignation de la ligne	Catégorie	Niveau d’offre (AS ; Angebots-stufe)	30.105	Bern – Meikirch – Seedorf – Lyss	Passer de l’AS 1 à l’AS 2 sur le tronçon Seedorf – Aarberg	2	obsolète	
N° de la ligne	Désignation de la ligne	Catégorie	Niveau d’offre (AS ; Angebots-stufe)									
30.105	Bern – Meikirch – Seedorf – Lyss	Passer de l’AS 1 à l’AS 2 sur le tronçon Seedorf – Aarberg	2									
CIAT (Josi)	25.	<u>Complément au chiffre 9</u> : Le Conseil-exécutif est chargé de mettre en place une offre sur demande dans la région du Oberer Gantrisch dans le cadre d’une exploitation pilote. <u>Adaptation du chiffre 8</u> : augmentation des indemnités annuelles de CHF 120 000 (y c. tiers communal)	+									

Députation (Pauli)	26.	<u>Complément au chiffre 9 :</u> Le Conseil-exécutif est chargé de mettre en place l'offre de la nouvelle ligne 22.077 Sonceboz – Champs-de-Boujean dans le cadre d'une exploitation pilote pour améliorer l'accessibilité des Champs-de-Boujean et développer son attractivité et son économie uniquement pour la période 2029-2030 (lorsque le chantier A16 est achevé). <u>Adaptation du chiffre 8 :</u> augmentation des indemnités annuelles (CHF 100 000 y.c. tiers communal)	obsolète								
Députation (Pauli)	27.	Ligne 21.041 Tavannes – Reconvilier – Bellelay – Lajoux JU – Les Genevez : nouvel itinéraire Reconvilier – Bellelay et augmentation de la cadence horaire LU-VE (toutes les 30 min. aux heures de pointe scolaires – 24 paires de course) pour permettre le développement du site de Bellelay et assurer la sécurité des usagers et usagers <u>Adaptation du chiffre 8 :</u> augmentation des indemnités annuelles (500 000 y.c. tiers communal) <u>Nouveau chiffre 3.2.3 modifications de l'offre :</u> <table border="1"> <thead> <tr> <th>N° de la ligne</th><th>Désignation de la ligne</th><th>Catégorie</th><th>Niveau d'offre (AS ; Angebotsstufe)</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>21.041</td><td>Tavannes – Reconvilier – Bellelay</td><td>Passer de l'AS 1 à l'AS 2</td><td>2</td></tr> </tbody> </table>	N° de la ligne	Désignation de la ligne	Catégorie	Niveau d'offre (AS ; Angebotsstufe)	21.041	Tavannes – Reconvilier – Bellelay	Passer de l'AS 1 à l'AS 2	2	obsolète
N° de la ligne	Désignation de la ligne	Catégorie	Niveau d'offre (AS ; Angebotsstufe)								
21.041	Tavannes – Reconvilier – Bellelay	Passer de l'AS 1 à l'AS 2	2								
Gerber (Le Centre) Freudiger (UDC) Baumann (UDF) Reinhard (PLR)	28.	Charge (variante à l'ensemble des amendements aux ch. 3 à 27, hormis le ch. 25) Le CE est chargé d'examiner en détail les propositions soumises par les Conférences régionales des transports / régions ou conférences régionales mais non retenues par le CE et de procéder, en concertation avec les Conférences régionales des transports / régions ou conférences régionales, à une évaluation raisonnée et à une priorisation des demandes de renforcement de l'offre. Le CE devra soumettre les renforcements de l'offre au GC au plus tard lors de la prochaine adaptation de l'arrêté sur l'offre, sans se focaliser sur une région en particulier.									
Gerber (Le Centre) Freudiger (UDC) Baumann (UDF) Reinhard (PLR) Ryser (PVL)	29.	Proposition d'amendement (variante à l'ensemble des amendements de la CIAT et de la députation, ch. 3 à 27 [hormis le ch. 25]) Le CE est chargé d'examiner en détail les propositions soumises par les Conférences régionales des transports / régions ou conférences régionales mais non retenues par le CE et de procéder, en concertation avec les Conférences régionales des transports / régions ou conférences régionales, à une évaluation raisonnée et à une priorisation des demandes de renforcement de l'offre. Le CE devra soumettre les renforcements de l'offre au GC au plus tard en 2028 (lors de l'adaptation de l'arrêté sur l'offre 2027-2030), sans se focaliser sur une région en particulier.	+								